

Recyclage des déchets du BTP : la FNTP et la VCB lancent le débat

Paris, lundi 27 mai 2013 – Pour répondre au défi du recyclage des déchets de construction issus du BTP, la FNTP et la VCB (Confédération flamande de la construction) ont organisé les 23 et 24 mai derniers des ateliers européens qui ont réuni 150 participants. Le défi à relever est immense puisqu'il s'agit de maîtriser pas moins de 800 millions de tonnes de déchets de construction par an en Europe (l'équivalent de quatre fois le Mont Blanc), dont 250 millions en France, les terres excavées et réutilisées dans d'autres sites en constituant 65 %. L'objectif prescrit par l'Union Européenne dans sa directive de 2008 est d'atteindre 70% de recyclage vers 2020, puis 100% de recyclage dans une phase ultérieure.

On observe aujourd'hui une grande diversité quant au taux de recyclage des différents pays de l'Union Européenne : plus de 90% en Flandre contre 50% pour la France qui se situe dans la moyenne européenne. **Cette situation traduit l'application contrastée de la directive européenne de 2008 dont la révision est prévue prochainement.** Pour Kurt Vandenberghe, Chef de cabinet de Janez Potocnik, commissaire européen à l'Environnement : « *La directive-cadre est à revoir et nous proposerons des mesures d'ici à la fin de 2014. Une étude est en cours et une consultation publique est sur le point d'être lancée* ».

Pour parvenir à améliorer le taux de recyclage des déchets, un consensus des participants s'est dégagé autour de l'importance des facteurs suivants :

- contexte économique : taux de rénovation et de démolition, absence vs. abondance de matières premières, disponibilité ou non de sites pour déposer les déchets ;
- vision à long terme (plan pluriannuel) et concertation sur ce plan entre secteur et gouvernement ;
- cadre juridique clair et stable, avec une combinaison équilibrée entre interdiction et taxation (par exemple sur les décharges). Le secteur public est de l'avis de tous encouragé à donner le bon exemple en tant que maître d'ouvrage.

Pour atteindre l'objectif de 70 % de recyclage prescrit par l'Union Européenne, la FNTP et la VCB recommandent :

- de bien analyser au préalable les terres à excaver et les bâtiments à démolir, et surtout de détecter les déchets dangereux en vue de leur séparation d'autres déchets inertes ;
- de renforcer la confiance dans les produits recyclés : d'où la nécessité de critères de qualité et la mise en place d'un système de certification ;
- de bien décrire et faciliter la transition de déchet en produit : critères « end of waste » au niveau national et au niveau européen ;
- d'instaurer un système de suivi à partir de la source (démolition ou excavation).

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : www.fntp.fr - www.travauxpublics.info - www.metiers-tp.com

Contact presse : Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : gouxreverchonjc@fntp.fr